



Avis au Public

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 26 mars 2025, le conseil communal de Berdorf vient d'approuver un règlement concernant l'attribution d'une prime pour cours de natation aux enfants inscrits à l'école fondamentale de Berdorf, règlement applicable à partir du 15 septembre 2025.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il en peut être pris copie sans déplacement.

Berdorf, le 3 avril 2025

Pour le conseil communal

Claude Oé

Secrétaire communal,
(contreseing art. 74 loi communale)



Joe Nilles

Bourgmestre